

14ème législature

Question N° : 103875	De M. Frédéric Barbier (Socialiste, écologiste et républicain - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >formation professionnelle	Tête d'analyse >apprentissage	Analyse > développement.
Question publiée au JO le : 18/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les mesures mises en place par le Gouvernement pour l'apprentissage. François Hollande avait hissé la jeunesse comme l'une de ses priorités. Pour les jeunes de moins de 26 ans, l'apprentissage constitue une formation gratuite, qui peut aussi être un moyen pour financer ses études. Il considère l'apprentissage comme un outil de promotion sociale. En effet, sept jeunes sur dix sont recrutés à l'issue de leur formation, pour des métiers très divers : pâtissier, boucher, soudeur, carrossier, psychomotricien, banque, commerce, ingénieurs, webmaster. Et pour certains, c'est même la possibilité de devenir chef d'entreprise. C'est le cas pour 50 % des jeunes formés dans le secteur artisanal. À l'issue du quinquennat, il souhaite connaître les mesures mises en place par le Gouvernement pour favoriser le développement de l'apprentissage et les résultats déjà obtenus.